



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-046-2023-11

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie**

IDF-2023-11-22-00028 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/89 portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie (3 pages)

Page 3

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2023-11-20-00007 - Arrêté n° DOS 2023 / 3501 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO XV » sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015) (3 pages)

Page 7

IDF-2023-11-20-00006 - Arrêté n° DOS 2023 / 701 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « GUEVALT » sis, 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004) (17 pages)

Page 11

## **Agence Régionale de Santé / Secrétariat - Direction de la Sécurité sanitaire et protection des populations**

IDF-2023-10-30-00032 - Décision n°DVSS-NM-2023-008 portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique (2 pages)

Page 29

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-22-00028

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/89 portant  
autorisation de regroupement d'officines de  
pharmacie

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/89**

#### **portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie**

#### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-007 du 14 avril 2023, publié le 21 avril 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 24 juin 1982 portant octroi de la licence n°91#000157 à l'officine de pharmacie sise 48 bis rue de Paris à Lisses (91090) ;
- VU** l'arrêté du 7 août 1997 portant octroi de la licence n°91#000235 à l'officine de pharmacie sise 3 rue de Paris à Lisses (91090) ;
- VU** la demande enregistrée le 01 août 2023, présentée par Madame Anne-Christine BESSON- DEWEZ, pharmacien titulaire de l'officine sise 48 bis rue de Paris à Lisses (91090), et Monsieur Jean-Christophe DUBUY, pharmacien titulaire de l'officine sise 3 rue de Paris à Lisses (91090), en vue du regroupement de leurs officines vers le local de l'une d'entre elles sis 48 bis rue de Paris à Lisses (91090) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 15 septembre 2023 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France en date du 28 septembre 2023 ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;

**VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 2 octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement envisagé se fera dans le local de l'officine de Madame Anne-Christine BESSON-DEWEZ, pharmacien titulaire de l'officine sise 48 bis rue de Paris à Lisses (91090) ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Lisses (91090) comptabilise au dernier recensement en vigueur 7302 habitants et dispose de 3 officines ouvertes au public ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Lisses (91090) présente un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à l'article L. 5125-4, remplissant la condition prévue à l'article L. 5125-5 du code de la santé publique ;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement proposé n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune d'origine des officines à regrouper ;

**CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;

**CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier où sera située l'officine issue du regroupement ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est autorisé le regroupement, dans le local sis 48 bis rue de Paris à Lisses (91090), des officines dont Madame Anne-Christine BESSON-DEWEZ et Monsieur Jean-Christophe DUBUY sont titulaires.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°91#001602 est octroyée à l'officine issue du regroupement.  
Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Les licences n°91#000157 et n°91#000235 devront être restituées à l'Agence régionale de santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de regroupement ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciens demandeurs.

**ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine issue du regroupement autorisé par le présent arrêté devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup> :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22 novembre 2023

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Par délégation  
Le directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-20-00007

Arrêté n° DOS 2023 / 3501 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites « LABO XV » sis 353, rue de  
Vaugirard à PARIS (75015)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2023 / 3501

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« LABO XV » sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015)

### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2023-15 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2023/147 du 6 février 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABO XV », sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015).

**CONSIDERANT** La demande reçue en date du 12 septembre 2023 et complétée définitivement en date du 9 novembre 2023, de Messieurs Firas CHOUKRI et Natalio AWAIIDA, représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO XV », exploité par la SELAS « LABO XV », sise 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La réintégration de Monsieur Natalio AWAIIDA, médecin biologiste, en qualité de Président et associé de la SELAS « LABO XV » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- La démission de Monsieur Firas CHOUKRI de ses fonctions de biologiste médical associé de la SELAS « LABO XV » et la cession de ses actions au profit de Monsieur Natalio AWAIIDA ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Samir CONSTANTINI de la SELAS « LABO XV » au 30 septembre 2023, conformément à son contrat de travail ;



**CONSIDERANT** La copie du contrat à durée déterminée conclu entre la SELAS « LABO XV » et Monsieur Samir CONSTANTINI en date du 15 mai 2023, à compter du 22 août 2022 jusqu'au 30 septembre 2023 ;

**CONSIDERANT** La copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « LABO XV » en date du 10 septembre 2023 portant acte de :

- La réintégration de Monsieur Natalio AWAIDA, médecin biologiste, en qualité de Président et associé de la SELAS « LABO XV » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- La démission de Monsieur Firas CHOUKRI de ses fonctions de biologiste médical associé de la SELAS « LABO XV » et la cession de ses actions au profit de Monsieur Natalio AWAIDA ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Samir CONSTANTINI de la SELAS « LABO XV » au 30 septembre 2023, conformément à son contrat de travail ;

**CONSIDERANT** Les copies des conventions de prêt de 39 actions de la société « LABO XV » de respectivement, Monsieur Mohamed DJELLEL, Monsieur Roland KABLA et Monsieur Jacques ASSAYAG au profit de Monsieur Natalio AWAIDA ;

**CONSIDERANT** La copie de la convention de prêt de 106 actions de la société « LABO XV » de Monsieur Firas CHOUKRI au profit de Monsieur Natalio AWAIDA ;

**CONSIDERANT** La lettre de démission de Monsieur Firas CHOUCKRI de la société « LABO XV », en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, à effet au 30 septembre 2023 ;

**CONSIDERANT** La liste des sept techniciens de laboratoire médical de la société « LABO XV » ;

**CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « LABO XV » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « LABO XV » dont le site principal est situé 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015), dirigé par **Monsieur Natalio AWAÏDA, biologiste responsable**, exploité par la SELAS « LABO XV », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le N° 75 005 204 5, est autorisé à fonctionner sur les trois sites listés ci-dessous :

1. Le site Vaugirard siège social et site principal  
353, rue de Vaugirard à PARIS (75015), 1<sup>er</sup> étage  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 205 2
2. Le site Mozart  
16, Avenue Mozart à PARIS (75016)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 207 8
3. Le site Pavé de Grillon  
19, rue Pavé de Grillon à THIAIS (94320)  
Ouvert au public

Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 069 6

La liste des **cinq** biologistes médicaux, dont quatre biologistes associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. **Monsieur Natalio AWAÏDA, médecin, biologiste responsable, Président**
2. Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste médical
3. Monsieur Clément Roland KABLA, pharmacien, biologiste médical
4. Monsieur Jacques ASSAYAG, pharmacien, biologiste médical
5. Monsieur Antoine KHOURY, pharmacien, biologiste médical salarié

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABO XV » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	Droits de vote en %
<b>Monsieur Natalio AWAÏDA</b>	<b>497</b>	<b>497</b>	<b>99,4 %</b>
Monsieur Mohamed DJELLEL	1	1	0,2 %
Monsieur Clément Roland KABLA	1	1	0,2 %
Monsieur Jacques ASSAYAG	1	1	0,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** L'arrêté n°DOS-2023/147 du 6 février 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABO XV » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 20 novembre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Par délégation  
Le Directeur du pôle Efficience

**Signé**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-11-20-00006

Arrêté n° DOS 2023 / 701 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites « GUEVALT » sis, 31  
boulevard Henri IV à PARIS (75004)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ n° DOS – 2023 / 701

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« GUEVALT » sis, 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004)**

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n°DOS-2021/4983 en date du 15 décembre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT », sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004).

**CONSIDERANT** Les demandes reçues les 5 juillet et 14 novembre 2022, complétées les 9, 10 février et 3 mars 2023 de Maître Franck HENAINE du cabinet NOVAL Associés, conseil juridique mandaté ainsi que la demande du 25 avril 2023 et complétée de manière définitive le 15 novembre 2023 de Maîtres Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN du cabinet MBA & ASSOCIES, conseils juridiques mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi-sites « GUEVALT », sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de directeur général de la société avec cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable de Madame Lisette ATTIA à effet au 31 mars 2022, et la cession de l'action qu'elle détenait dans la société SELAS « GUEVALT » au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » ;
- La cessation des fonctions de directeur général de la société avec cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable de Madame Hélène THIBAULT à effet du 31 mars 2022, et la restitution de l'action qu'elle détenait dans la société SELAS « GUEVALT » au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » ;

- La cessation des fonctions de directeur général de la société avec cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable de Monsieur Jean-Pierre THIBAUT à effet du 31 mars 2022, et la restitution de l'action qu'il détenait dans la société SELAS « GUEVALT » au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » ;
- L'agrément de Madame Leslie SITRUK née SITBON en qualité d'associée de la SELAS « GUEVALT » par le biais du prêt de consommation d'une action à consentir par la SELAS « BIO-CLINIC » à son profit en date du 31 mars 2022 ;
- L'agrément de Monsieur Tarik OUAHABI en qualité d'associé de la SELAS « GUEVALT » par le biais du prêt de consommation d'une action à consentir par la SELAS « BIO-CLINIC » à son profit en date du 31 mars 2022 ;
- L'agrément de Monsieur Ariel BIEDER en qualité de biologiste coresponsable de la SELAS « GUEVALT » en date du 23 août 2022, et sa nomination en tant que directeur général par le biais du prêt de consommation d'une action à consentir par la SELAS « BIO-CLINIC » à son profit en date du 9 novembre 2022 ;
- La démission de Madame Marie-Laure BAES de son mandat de directeur général de la SELAS « GUEVALT » et la cessation concomitante de ses fonctions de biologiste médical coresponsable en date du 15 septembre 2022, et la cession de l'action qu'elle détenait dans la SELAS « GUEVALT » au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » en date du 9 novembre 2022 ;
- La démission de Mesdames Roselyne AMGAR, Martine LE MAGNEN et Hélène AUBRY DAMON de leur mandat de directeur général de la SELAS « GUEVALT » et la cessation concomitante de leurs fonctions de biologistes médicaux coresponsables en date du 31 décembre 2022, et la cession de l'action qu'elles détenaient dans la SELAS « GUEVALT » au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » en date du 31 décembre 2022 ;
- La démission de Mesdames Valérie GODARD, Geneviève CREMER, Cécile MALAQUIN, Julie BUI QUANG, Laetitia SIFER, Claire BIENVENU, Frédérique BAUDURET, Corinne CHAMOUARD, Karima CHEIKH, Yaëlle ZARKA ELFASSY, Carole EMILE, Geneviève ROCHET, Marie-Ange SCEMAMA, Ariel BIEDER, Dominique ALTERMAN et Messieurs Fabrice GUERRE, Jean BOUBLIL, Philippe BOKOBZA, Olivier GIVERDON, Eric SILVERA, Jacques ELKESLASSY, Franklin BISMUTH, Alain TEMSTET, Patrick STORDEUR, Jean RENAUD, Gilles BIALOT, Maurice BENHAMOU, Zidan ADJOUT, Laurent TENNENBAUM, Thierry BRUN, Rémi REVEL de leurs mandats de directeurs généraux de la SELAS « GUEVALT » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- La révocation de Mesdames Joanna BENHARROSH, Michèle MALKA, Carmen BOADAS, Lamya ZEHROUNI SENOL, Françoise CALONNE et Messieurs Charles IFERGAN, Patrick SAADA, Gabriel MUNTEANU, Jean-Michel RISO de leurs fonctions de directeurs généraux de la SELAS « GUEVALT » à compter du 11 avril 2023 ;
- L'agrément de Mesdames Ravine KEUKY, Frédérique BOQUEL, Cécile MANCY, Véronique GAUTHIER et Monsieur Djamal HAOUCHINE en qualité de nouveaux associés de la SELAS « GUEVALT » par le biais d'un prêt de consommation d'une action de la société consentie par la SELAS « BIO-CLINIC » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- L'agrément de Mesdames Anne-Lise BRAVETTI, Stéphanie BERNUSSET, et Marielle FABRE BONNET en qualité de nouveaux associés de la SELAS « GUEVALT » par le biais de cession d'une action de la société à leur profit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;

- La nomination de Mesdames Anne-Lise BRAVETTI et Stéphanie BERNUSSET en qualité de nouveaux directeurs généraux de la SELAS « GUEVALT » à compter du 11 avril 2023 ;
- La révocation de Madame Caroll SORIA-ROYER de ses fonctions de Président de la SELAS « GUEVALT » à compter du 11 avril 2023 ;
- La nomination de Madame Laetitia SIFER en qualité de Président de la SELAS « GUEVALT » à compter du 11 avril 2023 ;
- L'intégration de Madame Yaelle ZARKA-ELFASSY en qualité de biologiste médical associé ;
- L'intégration de Madame Mouna DOUFAIR, pharmacien, en qualité de biologiste médical salariée ;
- L'intégration de Madame Lorra MONPIERRE, pharmacien, en qualité de biologiste médical salariée ;
- L'intégration de Madame Martine BISMUTH, médecin, en qualité de biologiste médical salariée ;
- La fermeture du site pré-post analytique sis 19, rue Morizet à VILLEJUIF (94800) et l'ouverture du site sis 42, boulevard Maxime Gorki à VILLEJUIF (94800) ;
- La cession du site précédemment exploité par la SELAS « GUEVALT », sis 22, Centre Commercial Joliot Curie – Route d'Enghien à ARGENTEUIL (95100), au profit du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » ;
- Concomitamment, la cessation des fonctions de biologiste médical associé salarié de Monsieur Abdellah KHARBACH au sein du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT » et son intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » ainsi que la restitution de son action à la SELAS « BIO-CLINIC » en date du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;
- La cessation de leurs fonctions de biologiste médical au sein de la SELAS « GUEVALT » de Mesdames Joanna BENHARROSH et Lamya ZEHROUNI SENOL, et de Messieurs Gabriel MUNTEANU, Tarik OUAHABI, Jean-Michel RISO, Jacques ELKESLASSY, Patrick STORDEUR ;
- L'intégration de Monsieur Firas CHOUKRI en qualité de biologiste médical associé ;
- L'intégration de Monsieur Michel AMSELLEM en qualité de biologiste médical associé ;
- La cessation de ses fonctions de biologiste médical de Madame Dominique ALTERMAN ;
- L'intégration de Madame Florence GLEIZES MOREL en qualité de biologiste médical associée ;

**CONSIDERANT** La copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « GUEVALT » en date du 17 juin 2022 portant approbation :

- De la démission de Madame Lisette ATTIA de son mandat de directeur général avec cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable au sein du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT » à effet du 31 mars 2022 ;
- De la démission de Madame Hélène THIBAUT de son mandat de directeur général avec cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable au sein du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT » à effet du 31 mars 2022 ;

- De la démission de Monsieur Jean-Pierre THIBAUT de son mandat de directeur général avec cessation concomitante de ses fonctions de biologiste coresponsable au sein du laboratoire « GUEVALT » à effet du 31 mars 2022 ;
- De l'agrément de Madame Leslie SITRUK née SITBON, biologiste médical salariée, en qualité de nouvelle associée de la SELAS « GUEVALT » par le biais du prêt de consommation d'une action à consentir par la SELAS « BIO-CLINIC » à son profit ;
- De l'agrément de Monsieur Tarik OUAHABI, biologiste médical salarié, en qualité de nouvel associé de la SELAS « GUEVALT » par le biais du prêt de consommation d'une action à consentir par la SELAS « BIO-CLINIC » à son profit.

**CONSIDERANT** La copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « GUEVALT » en date du 9 novembre 2022 actant :

- La nomination de Monsieur Ariel BIEDER en qualité de directeur général de la SELAS « GUEVALT » et sa désignation en qualité de biologiste coresponsable ;
- La démission de Madame Marie-Laure BAES de son mandat de directeur général de la SELAS « GUEVALT » et la cessation de ses fonctions de biologiste coresponsable ;

**CONSIDERANT** La copie du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la SELAS « GUEVALT » en date du 11 avril 2023 actant :

- La révocation de l'ensemble des directeurs généraux de leurs fonctions de directeurs généraux de la SELAS « GUEVALT » ;
- La révocation de Madame Caroll SORIA-ROYER de ses fonctions de Président de la SELAS « GUEVALT » à compter du 11 avril 2023 ;
- La nomination de Madame Laetitia SIFER en qualité de Président de la SELAS « GUEVALT » à compter du 11 avril 2023 ;
- La nomination de Mesdames Anne-Lise BRAVETTI et Stéphanie BERNUSSET en qualité de nouvelles directrices générales de la SELAS « GUEVALT » à compter du 11 avril 2023 ;
- La création d'un comité de direction et la nomination de Mesdames Laetitia SIFER, Anne-Lise BRAVETTI et Célia SABBAGH au sein de ce comité ;
- La démission de Mesdames Roselyne AMGAR, Martine LE MAGNEN et Hélène AUBRY DAMON de leur mandat de directrices générales de la SELAS « GUEVALT » et la cessation concomitante de leurs fonctions de biologistes coresponsables en date du 31 décembre 2022, et la cession des actions qu'elles détenaient dans la SELAS « GUEVALT » au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » en date du 31 décembre 2022 ;
- L'agrément de Mesdames Ravine KEUKY, Frédérique BOQUEL, Cécile MANCY, Véronique GAUTHIER et Monsieur Djamel HAOUCHINE en qualité de nouvelles associées de la SELAS « GUEVALT » par le biais d'un prêt de consommation d'une action de la société consentie par la SELAS « BIO-CLINIC » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- L'agrément de Mesdames Anne-Lise BRAVETTI, Stéphanie BERNUSSET, et Marielle FABRE BONNET en qualité de nouvelles associées de la SELAS « GUEVALT » par le biais de cession d'une action de la société à leur profit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- L'agrément de Monsieur Ariel BIEDER en qualité de nouvel associé de la SELAS « GUEVALT » par le biais d'un prêt de consommation d'une action de la société consentie par la société « BIO-CLINIC », sa nomination en qualité de directeur général et sa désignation en qualité de biologiste coresponsable de la SELAS « GUEVALT » ;

**CONSIDERANT** L'extrait des délibérations de la consultation de la SELAS « GUEVALT » en date du 19 juin 2023 actant :

- L'adoption de nouveaux statuts de la société « GUEVALT » ;
- L'adoption du nouveau règlement intérieur de la société « GUEVALT » ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de la réunion du comité de direction de la société « GUEVALT » en date du 21 septembre 2023 :

- La cessation de leurs fonctions de biologiste médical au sein de la SELAS « GUEVALT » de Mesdames Joanna BÉNCHARROSH et Lamy ZEHROUNI SENOL, et de Messieurs Gabriel MUNTEANU, Tarik OUAHABI, Jean-Michel RISO, Jacques ELKESLASSY, Patrick STORDEUR ;
- L'intégration de Monsieur Firas CHOUKRI en qualité de biologiste médical associé ;
- L'intégration de Monsieur Michel AMSELLEM en qualité de biologiste médical associé ;

**CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la SELAS « GUEVALT » en date du 10 novembre 2023, actant :

- L'intégration de Madame Florence GLEIZES MOREL en qualité de biologiste médical associée en date du 6 novembre 2023, par le biais d'un prêt de consommation d'une action consenti par Madame Laetitia SIFER à son profit ;

**CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de direction de la SELAS « GUEVALT » en date du 13 novembre 2023, actant :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Dominique ALTERMAN en date du 21 juin 2023, à effet au 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** L'ordre de mouvement d'action de Madame Roselyne AMGAR au profit de la SELAS « BIO-CLINIC » à effet du 31 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** L'ordre de mouvement d'action de Mesdames Martine LE MAGNEN et Hélène AUBRY DAMON au profit de la SELAS « BIO-CLINIC » à effet du 1er janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** Les contrats de prêts de consommation d'action consentis par la SELAS « BIO-CLINIC » au profit de Mesdames Ravine KEUKY, Madame Frédérique BOQUEL, Cécile MANCY, Véronique GAUTHIER et Monsieur Djamel HAOUCHINE à effet du 1er janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** L'ordre de mouvement d'action de la SELAS « BIO-CLINIC » au profit de Mesdames Anne-Lise BRAVETTI, Stéphanie BERNUSSET et Marielle FABRE BONNET à effet du 1er avril 2023 ;

**CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Lisette ATTIA en date du 21 janvier 2022 ;

**CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Hélène THIBault en date du 30 août 2021 ;

**CONSIDERANT** La lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre THIBault en date du 29 août 2021 ;



- CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Marie-Laure BAES et son certificat de radiation ordinale en date du 15 septembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Dominique ALTERMAN en date du 21 juin 2023 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de travail à durée indéterminée à temps partiel conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Madame Frédérique BOQUEL en date du 18 octobre 2021, à compter du 2 novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de travail à durée indéterminée conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Madame Mouna DOUFAIR en date du 4 novembre 2019, à compter du 4 novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** L'avenant au contrat de travail à durée indéterminée conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Madame Lorra MONPIERRE en date du 2 janvier 2020 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de travail à durée indéterminée conclu entre la SELARL « LABORATOIRE STORDEUR KIRREN » et Madame Martine BISMUTH en date du 2 juin 2008 ;
- CONSIDERANT** L'avenant au contrat de travail conclu entre la société « BIOMEGA » et Madame Véronique GAUTHIER-ISABEL en date du 1er septembre 2000 ;
- CONSIDERANT** L'avenant au contrat à durée indéterminée conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Madame Ravine EPHRAIM Epse KEUKY en date du 20 septembre 2011 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de travail à durée indéterminée conclu entre Monsieur Djamal HAOUCHINE et la SELAS « GUEVALT » en date du 26 juin 2018, à compter du 6 juin 2018 ;
- CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Monsieur Tarik OUAHABI en date du 26 décembre 2017, à compter du 26 décembre 2017 ;
- CONSIDERANT** L'avenant au contrat de travail à durée indéterminée de Madame Leslie SITRUK née SITBON en date du 10 décembre 2014 ;
- CONSIDERANT** L'avenant au contrat de travail à durée indéterminée de Madame Cécile MANCY en date du 1<sup>er</sup> février 2014 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de travail à temps partiel conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Madame Gladys AYACHE en date du 28 février 2022, à compter du 28 février 2022 ;
- CONSIDERANT** Le protocole d'accord conclu entre la SELAS « BIO-CLINIC » et Monsieur Ariel BIEDER en date du 27 octobre 2022, à compter du 23 août 2022, ainsi que son avenant conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Monsieur Ariel BIEDER en date du 27 octobre 2022, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- CONSIDERANT** Les conventions d'exercice libéral conclues entre la SELAS « GUEVALT » et Mesdames Laetitia SIFER, Célia SABBAGH, Véronique BRAVY, Anne-Lise BRAVETTI, Stéphanie BERNUSSET, Isabelle VANHESTE-VERMEULEN, Dominique ALTERMAN, Karima CHEIKH, Yaëlle ZARKA ELFASSY, Marielle FABRE BONNET, Geneviève ROCHET, Marie-Ange SCEMAMA, Madame Cécile MALAQUIN et Messieurs Jacques ELKESLASSY, Zidan ADJOUT, Olivier GIVERDON, Rémi REVEL ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Monsieur Michel AMSELLEM en date du 26 septembre 2023, à compter du 20 septembre 2023 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Monsieur Firas CHOUKRI en date du 31 août 2023, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** L'avenant au contrat de travail conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Madame Gladys AYACHE en date du 13 octobre 2023, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral à temps plein conclu entre la société « GUEVALT » et Madame Florence GLEIZES MOREL en date du 26 octobre 2023, à compter du 6 novembre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Ariel BIEDER, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en médecine et de la qualification ordinale en biologie médicale accordée à Madame Leslie SITRUK née SITBON, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, le diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Cécile TRILLARD épouse MANCY, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 30 novembre 2020 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'autorisation accordée à Monsieur Tarik OUAHABI, pour exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel du 7 décembre 2010, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 4 février 2019 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Martine BISMUTH, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Yaëlle ZARKA ELFASSY, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et le diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Frédérique BOQUEL, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et les certificats d'études spéciales d'hématologie, d'immunologie générale et appliquée, et de bactériologie et virologie cliniques accordés à Madame Gladys AYACHE, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 26 novembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et le diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Mouna DOUFAIR, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 6 janvier 2020 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et le diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Lorra MONPIERRE, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 19 mai 2020 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et le diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Véronique GAUTHIER-ISABEL, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 30 novembre 2020 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, le diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Djamal HAOUCHINE, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 27 juin 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, le diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Ravine EPHRAIM (KEUKY), ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 2 juillet 2018 ;

- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en médecine, le diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Florence GLEIZES MOREL, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de l'Ordre des médecins en date du 2 novembre 2023 ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'action de Madame Marie-Laure BAES au profit de la SELAS « BIO-CLINIC » en date du 9 novembre 2022 ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif au prêt d'action de la SELAS « BIO-CLINIC » au profit de Monsieur Ariel BIEDER en date du 9 novembre 2022 ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement d'une action de la SELAS « BIO-CLINIC » de Madame Dominique ALTERMAN au profit de Madame Laetitia SIFER ;
- CONSIDERANT** Les ordres de mouvement relatif au transfert d'une action appartenant respectivement à Mesdames Joanna BENHARROSH et Lamy ZEHROUNI SENOL de la SELAS « BIO-CLINIC » au profit de Madame Laetitia SIFER ;
- CONSIDERANT** Les conventions de prêt de consommation de, en totalité, six actions de la SELAS « BIO-CLINIC », conclues entre la société « BIO-CLINIC » et Madame Laetitia SIFER ;
- CONSIDERANT** Les conventions de prêt d'une action de la SELAS « BIO-CLINIC » appartenant à Madame Laetitia SIFER au profit de Mesdames Gladys AYACHE et Madame Florence GLEIZES MOREL, et Messieurs Michel AMSELLEM et Firas CHOUKRI ;
- CONSIDERANT** La copie du bail commercial sous condition suspensive conclu entre la Société Civile de Placement Immobilier « IMMORENTE », le bailleur, et la SELAS LCV « Laboratoire du Centre-Ville », le preneur, société absorbée par la SELAS « GUEVALT » le 1<sup>er</sup> décembre 2021, portant sur les locaux dans lesquels sera exploité le nouveau site sis, 42 boulevard Maxime Gorki à VILLEJUIF (94800) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 42 boulevard Maxime Gorki à VILLEJUIF (94800) dans leur version définitive, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 7,74 m<sup>2</sup>, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique de « laboratoire de biologie médicale » ;
- CONSIDERANT** La copie du bail commercial conclu entre la société « DIVERCITY SAS », le bailleur, et la SELAS « BIO-CLINIC », le preneur, portant sur les locaux du site sis 22 centre commercial Joliot Curie, Route d'Enghien à ARGENTEUIL (95100) ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 22 centre commercial Joliot Curie, Route d'Enghien à ARGENTEUIL (95100), la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 9,64 m<sup>2</sup> ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de fonds d'exercice libéral de laboratoire de biologie médicale conclu le 18 octobre 2023 entre la SELAS « GUEVALT » représentée par Mme Laetitia SIFER, et la SELAS « BIO-CLINIC » représentée par Monsieur Philippe DABI, relatif à la cession du site sis 22 centre commercial Joliot Curie, Route d'Enghien à ARGENTEUIL (95100) ;
- CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de direction de la SELAS « GUEVALT » en date du 19 octobre 2023 actant la cession du site d'Argenteuil et la cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Abdellah KHARBACH ;
- CONSIDERANT** La copie des statuts de la SELAS « GUEVALT » mis à jour au 19 juin 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du règlement intérieur de la SELAS « GUEVALT » mis à jour au 19 juin 2023 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et de droit de vote de la SELAS « GUEVALT » ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites « GUEVALT » dont le siège social sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004), codirigé par Madame Laetitia SIFER, Madame Célia SABBAGH, Madame Véronique BRAVY, Madame Anne-Lise BRAVETTI, Madame Stéphanie BERNUSSET et Madame Isabelle VANHESTE-VERMEULEN, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiées « GUEVALT » sise à la même adresse et enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n°75 004 937 1, est autorisé à fonctionner sur les cinquante-et-un sites, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1. Le site Henri IV siège social et site principal  
31, boulevard Henri IV à PARIS (75004)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 023 9
2. Le site Des Filles du Calvaire  
2, boulevard des Filles du Calvaire à PARIS (75011)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 939 7
3. Le site Jean-Jaurès  
127, avenue Jean-Jaurès à PARIS (75019)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 940 5
4. Le site d'Algérie  
30, boulevard d'Algérie à PARIS (75019)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 939 7
5. Le site Général de Gaulle  
42, rue du Général de Gaulle à CHENNEVIERES SUR MARNE (94430)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 94 001 704 9
6. Le site La Plaine  
29-31, rue de la Plaine à PARIS (75020)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de microbiologie (virologie)  
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 943 9
7. Le site Vignon  
10, rue Vignon à PARIS (75009)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de microbiologie (parasitologie-mycologie)  
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 950 4
8. Le site Pompe  
20, rue de la Pompe à PARIS (75016)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 75 005 185 6
9. Le site Faubourg Poissonnières  
11, rue du Faubourg Poissonnières à PARIS (75009)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 942 1

10. Le site Docteur Blanche  
56, rue du Docteur Blanche à PARIS (75016)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 481 9
11. Le site Foch  
29, Avenue Foch à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 185 0
12. Le site Paul Déroulède  
20, rue Paul Déroulède à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 187 6
13. Le site Aristide Briand  
96, boulevard de Créteil et 1 rue Aristide Briand à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 186 8
14. Le site Rivoli  
8 rue de Rivoli à PARIS (75004)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 938 9
15. Le site Ledru Rollin  
167, avenue Ledru Rollin à PARIS (75011)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 025 4
16. Le site Franklin  
163, avenue Franklin à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 573 9
17. Le site Aristide Briand  
5, boulevard Aristide Briand à MONTREUIL-SOUS-BOIS (93100)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 611 7
18. Le site Verdun  
5, avenue de Verdun à ROMAINVILLE (93230)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 651 3
19. Le site Vaugirard  
234, rue de Vaugirard à PARIS (75015)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 259 9
20. Le site Boulevard du Temple  
32 boulevard du Temple à PARIS (75011)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 908 1
21. Le site Des Lilas  
118, rue de Paris à LILAS (93260)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 701 6

22. Le site de Paris  
30, rue de Paris à MONTREUIL (93100)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 680 2
23. Le site Gallieni  
28/30 avenue Gallieni à EPINAY-SUR-SEINE (93800)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 364 3
24. Le site Epinay-sur-Seine  
24, bis rue de Paris à EPINAY-SUR-SEINE (93800)  
Site pré post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 473 2
25. Le site Alfortville  
95-97, rue Etienne Dolet à ALFORTVILLE (94140)  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 179 3
26. Le site Laumière  
121, rue de Meaux – 90 avenue Jean Jaurès à PARIS (75019)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 006 426 3
27. Le site Paris  
109, rue Ordener à PARIS (75018)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 958 7
28. Le site Sevrans  
16, rue Lucien Sportiss à SEVRAN (93270)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 476 5
29. Le site Aulnay-sous-Bois  
66, Chemin du Moulin de la Ville à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 477 3
30. Le site Raspail  
58, avenue Raspail à SAINT MAUR DES FOSSES (94100)  
**Fermé au public**  
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 164 5
31. Le site Roger Salengro  
130, avenue Roger Salengro à CHAMPIGNY (94500)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 653 8
32. Le site Jean-Jaurès  
34, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY (94500)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 657 9

33. Le site Champigny  
61, avenue Roger Salengro à CHAMPIGNY (94500)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 120 7
34. Le site Stalingrad  
6, boulevard de Stalingrad à CHOISY LE ROI (94600)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 :94 002 122 3
35. Le site Verdun  
40, avenue de Verdun à CRETEIL (94000) au sein du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 286 6
36. Le site Joinville  
8, rue de Paris à JOINVILLE (94340)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 :94 001 662 9
37. Le site Mesnil  
22, avenue du Mesnil à LA VARENNE SAINT HILAIRE (94211)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 071 2
38. Le site Daumesnil  
245, avenue Daumesnil à PARIS (75012)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 195 5
39. Le site Des Remises  
8 bis, rue Des Remises à SAINT MAUR DES FOSSES (94100)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 124 9
40. Le site Gallieni  
135, avenue Gallieni à SAINT MANDE (94160)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 123 1
41. Le site Moutier  
32, rue Moutier à SUCY EN BRIE (94370)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 070 4
42. Le site DeFrance  
139, rue DeFrance à VINCENNES (94300)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 643 9
43. Le site Georges Pompidou  
6, allée Georges Pompidou à VINCENNES (94300)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 638 9

44. **Le site Villejuif, jusqu'au 17 novembre 2023**  
19, rue Roger Morinet à VILLEJUIF (94800)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 813 8
44. **Le site Villejuif, à compter du 20 novembre 2023**  
42, boulevard Maxime Gorki à VILLEJUIF (94800)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 813 8
45. Le site Le Kremlin-Bicêtre  
2-4, rue du Général Leclerc à LE KREMLIN-BICÊTRE (94270)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 817 9
46. Le site Villeneuve-le-Roi  
86, avenue du Général de Gaulle à VILLENEUVE-LE-ROI (94290)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 102 5
47. Le site Vitry-sur-Seine  
181, avenue Rouget de Lisle à VITRY-SUR-SEINE (94400)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 103 3
48. Le site Vitry-sur-Seine  
23, avenue Maximilien Robespierre à VITRY-SUR-SEINE (94400)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 101 7
49. Le site Villejuif  
42, rue de Chevilly à VILLEJUIF (94800)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 100 9
50. Le site Vitry-sur-Seine  
105-109, boulevard de Stalingrad à VITRY-SUR-SEINE (94400)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 188 4
51. Le site Villejuif  
8-10, avenue de Stalingrad à VILLEJUIF (94800)  
Ouvert au public  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 368 2



La liste des **cinquante-six** biologistes exerçant au sein du laboratoire, dont **cinquante-deux** sont associés, est la suivante :

1. Madame Laetitia SIFER, pharmacien, biologiste coresponsable, **Présidente**
2. Madame Célia SABBAGH, pharmacien, biologiste coresponsable, directrice générale
3. Madame Véronique BRAVY, pharmacien, biologiste coresponsable, directrice générale
4. Madame Anne-Lise BRAVETTI, pharmacien, biologiste coresponsable, directrice générale
5. Madame Stéphanie BERNUSSET, médecin, biologiste coresponsable, directrice générale
6. Madame Isabelle VANHESTE-VERMEULEN, médecin, biologiste coresponsable, directrice générale
7. Monsieur Fabrice GUERRE, médecin, biologiste médical associé
8. Madame Valérie GODARD-QUENTEL, pharmacien, biologiste médical associé
9. Madame Geneviève CREMER, médecin, biologiste médical associé
10. Madame Cécile MALAQUIN, pharmacien, biologiste médical associé
11. Monsieur Charles IFERGAN, pharmacien, biologiste médical associé
12. Madame Caroll SORIA-ROYER, pharmacien-biologiste médical associé
13. Madame Michèle MALKA, pharmacien, biologiste médical associé
14. Monsieur Jean BOUBLIL, pharmacien, biologiste médical associé
15. Madame Françoise CALONNE, pharmacien, biologiste médical associé
16. Monsieur Patrick SAADA, médecin, biologiste médical associé
17. Madame Carmen BOADAS, pharmacien, biologiste médical associé
18. Monsieur Philippe BOKOBZA, médecin, biologiste médical associé
19. Madame Julie BUI QUANG, médecin, biologiste médical associé
20. Monsieur Olivier GIVERDON, pharmacien, biologiste médical associé
21. Monsieur Eric SILVERA, médecin, biologiste médical associé
22. Madame Claire BIENVENU, pharmacien, biologiste médical associé
23. Madame Frédérique BAUDURET, pharmacien, biologiste médical associé
24. Madame Corinne CHAMOUIARD, pharmacien, biologiste médical associé
25. Madame Karima CHEIKH, médecin, biologiste médical associé
26. Monsieur Franklin BISMUTH, médecin, biologiste médical associé
27. Monsieur Alain TEMSTET, pharmacien, biologiste médical associé
28. Monsieur Jean RENAUD, pharmacien, biologiste médical associé
29. Monsieur Gilles BIALOT, médecin, biologiste médical associé
30. Monsieur Maurice BENHAMOU, pharmacien, biologiste médical
31. Monsieur Zidan ADJOUT, pharmacien, biologiste médical associé
- 32. Madame Yaelle ZARKA ELFASSY, médecin, biologiste médical associé**
33. Monsieur Laurent TENNENBAUM, médecin, biologiste médical associé
34. Monsieur Thierry BRUN, médecin, biologiste médical associé
35. Madame Carole EMILE, pharmacien, biologiste médical associé
36. Monsieur Rémi REVEL, médecin, biologiste médical associé
37. Madame Geneviève ROCHET, pharmacien biologiste médical associé
38. Madame Marie-Ange SCEMAMA, pharmacien biologiste médical associé
- 39. Monsieur Ariel BIEDER, médecin, biologiste médical associé**
40. Madame Marielle FABRE-BONNET, médecin, biologiste médical associé
- 41. Madame Leslie SITRUK Née SITBON, médecin biologiste, associée salariée**

- 42. Monsieur Raphaël CARSIQUE, médecin, biologiste médical, associé, salarié
- 43. Madame Marie-Josée ZERBIB-NAAS, médecin biologiste médical, associé, salariée
- 44. Madame Frédérique BOQUEL, pharmacien, biologiste médical, associée salariée à temps partiel à raison de deux jours par semaine et un samedi par mois**
- 45. Madame Véronique GAUTHIER-ISABEL, pharmacien, biologiste médical, associée, salariée
- 46. Monsieur Djamal HAOUCHINE, pharmacien, biologiste médical, associé salarié
- 47. Madame Ravine KEUKY, pharmacien, biologiste médical, associée salariée
- 48. Madame Cécile MANCY, pharmacien, biologiste médical, associée salariée
- 49. Monsieur Michel AMSELLEM, médecin, biologiste médical associé
- 50. Monsieur Firas CHOUKRI, pharmacien, biologiste médical associé
- 51. Madame Gladys AYACHE, pharmacien, biologiste médical, salariée à temps partiel à raison de 2 jours par semaine
- 52. Madame Florence GLEIZES MOREL, médecin, biologiste médical associé

Les biologistes médicaux non associés sont les suivants :

- 53. Madame Mouna DOUFAIR, pharmacien, biologiste médical, salariée**
- 54. Madame Lorra MONPIERRE, pharmacien, biologiste médical, salariée à temps partiel à raison de 24 jours par an**
- 55. Madame Martine BISMUTH, médecin, biologiste médical, salariée**

La répartition du capital social de la SELAS « GUEVALT » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
BRAVETTI Anne-Lise	1	0,000%	2 052	0,8774%
BERNUSSET Stéphanie	1	0,000%	2 052	0,8774%
BIEDER Ariel	1	0,000%	2 052	0,8774%
BOADAS Carmen	1	0,000%	2 052	0,8774%
BOKOBZA Philippe	1	0,000%	2 052	0,8774%
BOUBLIL Jean	1	0,000%	2 052	0,8774%
BUI QUANG Julie	1	0,000%	2 052	0,8774%
CALONNE Françoise	1	0,000%	2 052	0,8774%
CARSIQUE Raphaël	1	0,000%	2 052	0,8774%
CREMER Geneviève	1	0,000%	2 052	0,8774%
GIVERDON Olivier	1	0,000%	2 052	0,8774%
GODARD-QUENTEL Valérie	1	0,000%	2 052	0,8774%
GUERRE Fabrice	1	0,000%	2 052	0,8774%
IFERGAN Charles	1	0,000%	2 052	0,8774%
FABRE-BONNET Marielle	1	0,000%	2 052	0,8774%
MALQUIN Cécile	1	0,000%	2 052	0,8774%
MALKA Michèle	1	0,000%	2 052	0,8774%

ROCHET Geneviève	1	0,000%	2 052	0,8774%
SCEMAMA Marie-Ange	1	0,000%	2 052	0,8774%
SAADA Patrick	1	0,000%	2 052	0,8774%
SABBAGH Célia	1	0,000%	2 052	0,8774%
SORIA-ROYER Caroll	1	0,000%	2 052	0,8774%
SILVERA Eric	1	0,000%	2 052	0,8774%
SIFER Laëtitia	<b>6</b>	<b>0,005%</b>	<b>12 311</b>	<b>5,2631%</b>
BRAVY Véronique	1	0,000%	2 052	0,8774%
BISMUTH Franklin	1	0,000%	2 052	0,8774%
TEMSTET Alain	1	0,000%	2 052	0,8774%
BIENVENU Claire	1	0,000%	2 052	0,8774%
RENAUD Jean	1	0,000%	2 052	0,8774%
BAUDURET Frédérique	1	0,000%	2 052	0,8774%
VANHESTE-VERMEULEN Isabelle	1	0,000%	2 052	0,8774%
BIALOT Gilles	1	0,000%	2 052	0,8774%
CHAMOUCARD Corinne	1	0,000%	2 052	0,8774%
BENHAMOU Maurice	1	0,000%	2 052	0,8774%
<b>ZARKA ELFASSY Yaelle</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
CHEIKH Karima	1	0,000%	2 052	0,8774%
ADJOUT Zidan	1	0,000%	2 052	0,8774%
TENNENBAUM Laurent	1	0,000%	2 052	0,8774%
BRUN Thierry	1	0,000%	2 052	0,8774%
REVEL Rémi	1	0,000%	2 052	0,8774%
EMILE Carole	1	0,000%	2 052	0,8774%
ZERBIB-NAAS Marie- Josée	1	0,000%	2 052	0,8774%
<b>SITRUK Née SITBON Leslie</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
<b>KEUKY Ravine</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
<b>BOQUEL Frédérique</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
<b>MANCY Cécile</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
<b>HAOUCHINE Djamal</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
<b>GAUTHIER-ISABEL Véronique</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
<b>AMSELLEM Michel</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
<b>CHOUKRI Firas</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
<b>AYACHE Gladys</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>
<b>GLEIZES MOREL Florence</b>	<b>1</b>	<b>0,000%</b>	<b>2 052</b>	<b>0,8774%</b>

<b>Sous-total Associés Professionnels Internes</b>	<b>57</b>	<b>0,05%</b>	<b>116 963</b>	<b>50,01%</b>
SELAS BIO-CLINIC	<b>116 949</b>	<b>99,95%</b>	<b>116 949</b>	<b>49,99%</b>
<b>Sous-total Associés Professionnels Externes</b>	<b>116 949</b>	<b>99,95%</b>	<b>116 949</b>	<b>49,99%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>117 006</b>	<b>100,00%</b>	<b>233 912</b>	<b>100,00%</b>

**ARTICLE 2° :** L'arrêté n°DOS-2021/4983 en date du 15 décembre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT », sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 20 novembre 2023

Pour la Directrice générale de l'Agence  
régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation  
Le Directeur du pôle Efficience

**Signé**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-10-30-00032

Décision n°DVSS-NM-2023-008 portant  
habilitation à dispenser la formation prévue à  
l'article R.1311-3 du code de la santé publique

**Service émetteur :DVSS**

Organisme Français de formation en  
hygiène  
2, passage Fol avoine

78210 Sonchamp

Affaire suivie par :Natacha Meulan  
Courriel : natacha.meulan@ars.sante.fr  
Téléphone: 01 44 02 07.31

Réf :  
PJ :

Saint Denis, le 30 octobre 2023

### **Décision N°DVSS-NM-2023-008**

#### **Portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique**

#### **La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France**

Vu l'article R.1311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'article R.6351-1 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 modifié, pris en application de l'article R.1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris le maquillage permanent et de perçage corporel ;

Vu l'arrêté n° DS/2020-54 du 23 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la veille et sécurité sanitaires, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction ;

Vu la demande d'habilitation de l'organisme de formation « **Organisme Français de formation en hygiène** », **2 passage Fol avoine, 78210 Sonchamp** du 30 octobre 2023;

**Les lieux de formation sont à :**

- 75 avenue Parmentier – 75011 Paris
- 120 rue Jean Jaurès – 92300 Levallois-Perret
- 8 rue des Frères Caudron – 78140 Vélizy Villacoublay

Vu les pièces du dossier, notamment la production du numéro d'enregistrement 11788613878 déclaration d'activité de l'organisme de formation.

## **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** « **Organisme français de formation en hygiène** » **2 passage Fol avoine, 78210 Sonchamp**, placé sous la responsabilité de son représentant légal Norbert André DIOUF est habilité à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique en région Île-de-France.

**Article 2 :** La présente habilitation est valable à compter de la notification de cette décision. En cas de non-respect constaté par l'administration des engagements pris dans le cadre du dossier déposé pour l'autorisation (qualification de l'équipe pédagogique ou du contenu de la formation), l'habilitation peut être suspendue ou retirée.

**Article 3 :** La Directrice de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 30/10/2023

Pour la Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

La Directrice de la veille et sécurité  
sanitaires

SIGNÉ

Cécile SOMARRIBA